



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 48408

Texte de la question

Mme Gabrielle Louis-Carabin attire l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance sur l'inexactitude du nombre d'enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté en France. Selon le conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion (CERC) il s'élèverait à un million. Elle lui indique que ce chiffre ne tient nullement compte de la réalité vécue par les enfants des DOM-TOM. Pourtant ces départements font partie intégrante de la France et ne sont nullement épargnés par ce fléau. La Guadeloupe semble accumuler les facteurs favorisant la pauvreté : forte prévalence du diabète et de l'hypertension artérielle, plus de 30 % de chômeurs, une mortalité infantile plus importante qu'en métropole. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui communiquer les causes de cette mise à l'écart, ainsi que les mesures destinées à corriger cette situation pénalisant toute politique de lutte drastique contre la pauvreté dans les DOM-TOM. - Question transmise à Mme la ministre de l'outre-mer.

Texte de la réponse

L'absence de prise en compte de l'outre-mer dans les chiffres communiqués par le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale sur le nombre d'enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté en France lui a été signalée par le ministère de l'outre-mer. Le CERC note que la restriction du champ de l'étude « Les enfants pauvres en France » (rapport CERC-INSEE publié en 2004) au territoire métropolitain résulte de la nature des sources qui ont été mobilisées. Il précise ainsi que l'étude a privilégié pour l'examen de la pauvreté monétaire comme pour l'analyse des causes de cette pauvreté et de ses conséquences, les enquêtes « Revenus fiscaux » de l'INSEE qui ne concernent jusqu'à présent que le territoire métropolitain. L'INSEE précise par ailleurs que la méthode retenue par les statisticiens conduit à définir la pauvreté en termes à la fois monétaires et relatifs, et à calculer des seuils de pauvreté distincts pour la métropole et pour chacun des DOM. Cependant, il est indiqué que de nouvelles publications et sources statistiques devraient permettre à court terme de mieux cerner la réalité des enfants pauvres dans les départements d'outre-mer. En effet, l'INSEE Antilles-Guyane s'apprête à publier une série de dossiers, réalisés avec les caisses régionales d'allocations familiales sur la situation des familles dans chacun des départements français d'Amérique. Des éléments seront également apportés par l'exploitation de l'enquête « Budget des familles ». Le recensement rénové de la population fournira une information actualisée chaque année sur les structures familiales et les conditions de logement. Enfin, l'utilisation de sources fiscales et administratives devrait également progresser, permettant un meilleur suivi des revenus et de la pauvreté dans les départements d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [Mme Gabrielle Louis-Carabin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48408

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7880

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1964